

Conseil du 23 avril 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2010 A 20 H 00

Président : M. Laurent DESTRUMELLE

Présents : MM. GIOT- BRETON-LESPAGNOL-CREMMER- DION-BRAGA-
CHARTIER-MORENVILLÉ-LEMAIRE-DEJENTE-KOLEK- CAPITAINE- MME
GUÉRIN Absents Excusés : Madame VAN DEN BROECK

Absents non excusés : NÉANT

Secrétaire : Madame GUÉRIN

Le Conseil Municipal,

01 – Adopte le compte rendu de la précédente réunion,

02 – Bail emphytéotique :

- Vu la délibération n° 14-10 du 26 mars 2010 relative à l'achat par la Commune d'Amagne de parcelles appartenant au Conseil Général des Ardennes,
- Considérant que la Commission Permanente du Conseil Général des Ardennes du 9 avril 2010 a décidé la cession de ces parcelles départementales d'une superficie d'environ six hectares à la Commune d'Amagne à raison de 1 € 50 du mètre carré,
- Vu le projet d'une entreprise de s'implanter à Amagne sur les parcelles concernées,
- Considérant que dans la délibération n° 14-10 du 26 mars 2010 il est précisé que l'achat des parcelles interviendra si toutes les conditions à l'installation de cette entreprise sont requises,
- Après avoir pris connaissance de la promesse de bail emphytéotique transmise par ladite entreprise à la Commune d'Amagne, Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité : Dit que le règlement de l'achat des parcelles appartenant au Conseil Général des Ardennes sera effectué sur deux échéances, à savoir : o 50 % à la signature de l'acte de vente en 2011 o 50 % après la date anniversaire de la signature dudit acte de vente. Charge le Maire de s'adresser auprès du notaire habituellement en charge des affaires communales d'étudier la promesse de bail emphytéotique transmise par l'entreprise désireuse de s'implanter à Amagne, Autorise le Maire à signer cette promesse de bail emphytéotique en fonction des conditions fixées par l'assemblée délibérante, des conseils, des remarques et des éventuelles modifications à apporter à ce document sur proposition du notaire, Dit qu'à l'issue de cette promesse de vente et si toutes les conditions sont requises, tant pour la Commune d'Amagne que pour l'entreprise, un bail emphytéotique sera établi par ledit notaire qui le fera enregistrer auprès des services compétents, Autorise le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir, Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance, l'autorise à signer toutes autres pièces utiles à intervenir.

03 – Défense Incendie :

- Vu l'article L 2224-7 modifié par la loi n° 2006-1772 de 30 décembre 2006, art. 54 JORF le 31 décembre 2006 ;

- Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Est Rethélois, et qu'à ce titre c'est le syndicat des eaux qui assure la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de tous les projets d'extension de réseau d'eau : Le Maire expose les objectifs du projet d'extension de la défense incendie situé :

- Rue Jean Mermoz

- Avenue Pierre Curie. Le Conseil Municipal : Accepte que l'extension de la défense incendie soit confiée au Syndicat des Eaux de l'Est Rethélois ; Valide le fait que la Commune devra néanmoins prendre en charge le coût des travaux d'extension, déduction faite de la T.V.A. récupérée par le Syndicat et des subventions accordées. Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer toutes pièces utiles à intervenir.

04- Intercommunalité : Le Maire donne lecture de la proposition des statuts de la future intercommunalité et répond aux questions posées par les Conseillers Municipaux.

05- Questions diverses :

Le Maire informe l'assemblée qu'il est régulièrement avisé des problèmes de tapage nocturne et des chiens errants et précise qu'il est en contacts avec la gendarmerie à ce propos.

Puis sur son invitation, chaque Conseiller est invité à faire part de ses observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants : Monsieur Lemaire signale que l'horloge de la Mairie ne sonne pas régulièrement, Monsieur Breton indique les points d'éclairage public défectueux, Monsieur Kolek informe que la Jeunesse d'Amagne a constitué un nouveau bureau et des projets pour la fête patronale 2010. Puis il aborde la signalisation routière. Monsieur Cremmer demande comment sont nommés les membres du CCAS. Les Membres sont désignés par le Conseil Municipal. Il déplore ensuite que le correspondant défense n'ait pas été prévenu de la présence de l'armée sur le secteur. Monsieur Lespagnol s'interroge quant au tracteur tondeuse actuellement en panne. Un tracteur a été prêté en attendant la réparation. Monsieur Dejente suggère l'achat d'un karcher avec furet pour pouvoir déboucher les sanitaires lorsque cela est nécessaire. Monsieur Dion signale un dysfonctionnement des toilettes dans la salle Pierre Curie

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Publié le samedi 24 avril 2010
par [Ph.Le](#)